

# L'INFOLETTRE DU STTRC

29 JANVIER 2021

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

## LA MÉDIATION- ARBITRAGE REDÉMARRE

Après plus de deux mois d'arrêt, le processus de médiation-arbitrage est de retour sur les rails. En effet, une querelle juridique sur une clause accessoire a amené l'employeur à arrêter les discussions jusqu'à la résolution de l'enjeu, ce qui a créé un véritable bras de fer. Maintenant que les clauses sont convenues les parties doivent remettre à l'agenda un total de dix rencontres au courant de l'hiver afin de terminer les discussions. Nous rappelons que plus de 700 griefs sur les 1000 soumis au processus sont réglés. Le comité syndical de médiation-arbitrage contactera sous peu les personnes concernées par les griefs réglés.

## À voir en page 2

- Fin des primes inter-unités: on ne baisse pas les bras
- TANDEM et RCI, le conseil se prononce
- Congrès CSN : de meilleures prestations en cas de conflit
- Virage en vue pour les envois de courriel
- Les paniers de la solidarité

## ENFIN, des comités qui livrent!

Le conseil syndical a entériné deux lettres d'entente qui concluent le travail de deux comités (enfin!!!). D'abord, les journalistes à la recherche ne seront plus jamais traités différemment des autres journalistes dans notre convention. L'entente prévoit une compensation financière pour ceux – mais surtout celles – qui ont été sous-payés depuis 2015, et un rajustement dans les échelles salariales du groupe 26. L'autre entente, concrétise l'établissement d'un compteur unique pour le calcul de l'ancienneté des employés temporaires utilisée pour l'octroi des affectations. Nous avons proposé de solides arguments qui ont convaincu l'employeur de mettre sur pied un projet pilote qui s'appliquera dès ce printemps. Cette façon de faire nous permettra de tester une formule jusqu'à la fin de la convention, ce qui nous donne le droit de nous tromper. La mécanique est relativement simple, mais il appartiendra aux employés (avec l'aide de leur syndicat bien sûr) de s'assurer de leur rang sur la liste d'appel et des titres d'emploi qui leur sont reconnus. Deux victoires de vos collègues qui ont négocié ces deux ententes. Une fleur (bon ok... un petit bouquet) pour les représentants patronaux; comme le dit le proverbe, faut être deux pour danser. Le conseil syndical a aussi approuvé la prolongation de la lettre d'entente portant sur l'assouplissement des dispositions de l'article 47 visant les employés temporaires pour en porter l'échéance à fin de la convention collective.

## Renouvellement de licence de Radio-Canada: oui, mais...

Nous avons présenté le 22 janvier le mémoire du STTRC devant le CRTC, document préparé conjointement avec notre fédération, la FNCC-CSN. Essentiellement, nous nous opposons à la diminution des obligations de production sur les chaînes traditionnelles au profit des plateformes numériques. La migration entre plateformes est un fait, mais tant et aussi longtemps qu'Internet ne sera pas accessible à tous au pays, on ne doit pas déshabiller les unes au profit des autres. Nous déplorons aussi la diminution de la production sur les chaînes traditionnelles en région, entre autres la disparition d'émissions hebdomadaires de 30 minutes (TJ extra). Nous avons fait part de l'énorme malaise d'une bonne partie de nos membres face au lancement de Tandem et souligné que Radio-Canada ne respecte pas son mandat en charcutant de la sorte Radio-Canada International (RCI), comme elle l'a annoncé le 3 décembre dernier.

# CONGRÈS CSN : DE MEILLEURES PRESTATIONS EN CAS DE CONFLIT

Lors du congrès de la CSN, la semaine dernière, les délégués ont bonifié les prestations de grève ou de lock-out versées par la CSN. Tout d'abord, le montant de la prestation hebdomadaire passe de 275 \$ à 300 \$ pendant les trois premiers mois du conflit, puis augmente de 25 \$ par semaine à chaque mois supplémentaire jusqu'à un maximum de 400 \$ par semaine. De plus, la prestation complète est versée dès la première semaine de conflit, pourvu qu'il y ait eu au moins trois journées d'arrêt de travail. Notre syndicat peut aussi compter sur le fonds de grève de la Fédération nationale des communications et de la culture, dont les prestations varient entre 135 \$ et 240 \$ par semaine selon la durée du conflit. Ces prestations ne sont pas imposables. Un conflit de travail n'est pas souhaitable, mais comme le dit le dicton : si tu veux la paix, prépare la guerre!

## FIN DES PRIMES INTER-UNITÉS : ON NE BAISSÉ PAS LES BRAS

Avec l'entrée en vigueur de la convention collective, le concept de primes inter-unités s'est évaporé, sauf pour les tâches qui relèvent de l'Association des réalisateurs ou de l'Association des professionnels et superviseurs (APS). Dans certains secteurs, des membres ont quand même continué à recevoir ces primes jusqu'à tout récemment. Désormais, ils continuent de faire les tâches... sans toucher la prime. Voici certaines actions suggérées par des délégués pour que cet enjeu ne passe pas à la trappe : inscrire les tâches hybrides dans sa feuille de temps afin de les documenter, demander d'avoir l'aide d'un technicien pour réaliser ses tâches, écrire à son gestionnaire. L'importance de la reconnaissance de la polyvalence pourra aussi être signifiée au comité de négociation lorsqu'il fera sa consultation.

## TANDEM ET RCI, LE CONSEIL SE PRONONCE

Les délégués du conseil syndical dénoncent unanimement la disparition de 16 postes au sein de RCI. Le 1er avril prochain il ne restera que 3 survivants dans ce secteur, auxquels s'ajouteront 5 journalistes. Média dédié à informer et éclairer un auditoire à l'extérieur du pays, RCI deviendra un média à vocation communautaire qui se contentera de traduire et d'adapter des textes provenant des salles de nouvelles françaises et anglaises, en plus de produire un balado hebdomadaire et de couvrir quelques activités au pays. La clientèle cible : les membres de certaines communautés culturelles présentes au pays. Le conseil demande à Radio-Canada de suspendre l'application de ces décisions et de s'assurer qu'on donne les ressources nécessaires à RCI pour pleinement réaliser son mandat. Les délégués ont aussi unanimement souligné les dangers que pose le lancement de Tandem, une initiative de publicité qui visent entre autres à contourner les "ad blockers", des applications qui permettent de se soustraire aux publicités sur les plateformes numériques. Le conseil juge que cette initiative risque de nuire à la crédibilité de Radio-Canada. Il demande que l'on mette fin à la confusion des genres en indiquant clairement que les productions de Tandem sont des textes publicitaires et en retirant les logos de la SRC sur les publications de Tandem. Le conseil demande également qu'une large consultation soit menée auprès des membres au sujet de Tandem.

## Virage en vue pour les envois de courriel

D'ici quelques mois, vous commencerez à recevoir les courriels du syndicat à vos adresses personnelles. Pourquoi ? Nous ne voulons pas courir le risque que Radio-Canada bloque ces communications (en particulier lorsque nous serons en négociation), et nous voulons que nos messages restent le plus possible à l'abri de la curiosité de la direction. La transition se fera progressivement et vous serez invité à nous fournir votre courriel personnel si nous ne l'avons pas.

## Les paniers de la solidarité

Le 23 décembre dernier, des militants de la Fédération nationale des communications et de la culture ainsi que de la Fédération du commerce, toutes deux affiliées à la CSN, ont assemblé et livré plusieurs centaines de paniers de Noël à des personnes dans le besoin, notamment les membres de la FNCC qui ont été durement touchés par la crise actuelle. Cette activité n'aurait pu être rendue possible sans les nombreux partenaires et donateurs, dont le STTRC, ayant contribué à cette campagne. L'accueil chaleureux reçu lors de la livraison des paniers a de quoi redonner espoir en la solidarité en temps de pandémie.